

DELEGATION DE SIGNATURE A M. Didier PAPACALODOUCA

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **M. Didier PAPACALODOUCA** exerce les fonctions de **Directeur de Territoire**, placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint de la Proximité.

Donne délégation à **Monsieur Didier PAPACALODOUCA** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants **inférieurs à 40.000 € HT**, dans les domaines dont il a la charge, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
 - ◊ Les courriers de demande de compléments, précisions, négociations,
 - ◊ Les courriers de notification de rejet des candidatures et des offres,
 - ◊ Les courriers d'attribution et de notification du marché / de la commande.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- L'ensemble des baux, conventions de location ou convention de mise à disposition et leurs pièces annexes ;
- Les accords collectifs et individuels de location ;
- Les Règlements Intérieurs d'immeubles ;
- Les listes de présence et procès-verbaux d'assemblée générale de copropriété, d'ASL/AFUL ;
- Les déclarations préalables de travaux et pièces annexes, afférentes à l'activité de sa Direction ;
- Les procès-verbaux de réception de travaux ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 28 janvier 2022

Directeur de Territoire

Directeur Général

SIGNE

SIGNE

Didier PAPACALODOUCA

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

Didier PAPACALODOUCA